

EXTRAIT - DÉLIBÉRATION

SÉANCE du
JEUDI 6 JUILLET 2023
à 18 H 30

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE
35 Place Eugène GOUBET
55840 THIERVILLE-SUR-MEUSE

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 055-215505058-20230706-20230706_025-DE

SLOW

DÉLIBÉRATION
du 06/07/2023

N° 20230706.025

OBJET :

**Concours des Maisons
Fleuries et des Jardins
Arborés 2023 - Prix**

Le Maire certifie :

- Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le : 06/07/2023
- Que la convocation du Conseil a été faite le : 30/06/2023
- Que le nombre des membres en exercice est de : 23

Présents	18
Pouvoirs	5
Absents	0
Votants	23

- Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

- Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

Le Jeudi 6 Juillet 2023 à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

PRÉSENTS : M. ANCEAUX Jean-Luc – M. ANTION Claude – Mme BAUGNON Mathilde – Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – Mme CARRÉ Cyrielle – M. CHAZAL Raphaël – M. COURTOIS Jean-Paul – M. DIONOT Michel – Mme DUPUIS Claudine – M. GARNIER Christian – Mme GÉRARD Christine – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – M. KEROUH Nordine – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFEBVRE Gilles – M. NICKLAUS Bruno – M. NOEL Pascal – M. PAUCHET David – M. PIERSON Fabien – Mme PIGEARD Sandrine – M. SCHUMANN Yves – Mme THOUVENIN Odile.

POUVOIRS : Mme CARRÉ Cyrielle à M. HENRY Philippe – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique à Mme PIGEARD Sandrine – Mme LECLERCQ Josiane à M ANTION Claude – M. NICKLAUS Bruno à Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – M. NOEL Pascal à M. ANCEAUX Jean-Luc

ABSENTS / EXCUSÉS : Mme CARRÉ Cyrielle – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – Mme LECLERCQ Josiane – M. NICKLAUS Bruno – M. NOEL Pascal

SECRETARE - art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) : Par 23 voix pour :
Monsieur CHAZAL Raphaël.

Considérant le concours des Maisons Fleuries et des Jardins Arborés pour l'Eté 2023 mis en place par la Municipalité, la commission sera chargée, comme les années précédentes, d'organiser son passage afin de choisir les maisons les plus fleuries ainsi que les jardins arborés et d'organiser la manifestation de remise des prix.

Il est précisé que les cartes cadeaux seront valables un an. Pour rappel, les prix des années précédentes étaient :

Années	3 premiers Lauréats	7 suivants
2011	37 €	20 €
2012	40 €	22 €
2013	40 €	22 €
2014	40 €	22 €
2015	40 €	22 €
2016	40 €	22 €
2017	40 €	25 €
2018	50 €	30 €
2019	50 €	30 €
2020	50 €	30 €
2021	50 €	30 €
2022	55 €	35 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 23 voix pour :

- fixe les prix pour le concours des Maisons Fleuries et des Jardins Arborés pour l'été 2023, dans la limite de 10 prix, comme suit :
 - 60 € pour les 3 premiers
 - 40 € pour les 7 suivants

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

C. ANTION